



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Lignes

Question écrite n° 7807

### Texte de la question

M Antoine Rufenacht appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la sérieuse dégradation du service public assuré par la SNCF sur la ligne voyageurs Paris-Le Havre. Il souhaite qu'en premier lieu soit établi et publié un état précis des retards constatés sur cette ligne au mois de novembre, notamment sur les trains rapides du matin et du soir qu'utilisent les personnes qui se déplacent quotidiennement pour des raisons professionnelles. Il demande que lui soient indiquées les raisons de ces retards et les mesures qu'entend mener la SNCF pour permettre aux usagers de retrouver sur cette liaison ferroviaire la qualité du service public d'autrefois. Enfin, il souligne que de plus en plus souvent les voyageurs ne trouvent pas de places assises entre Rouen et Paris, il s'interroge sur les raisons qui conduisent la SNCF à manifester autant de désinvolture à l'égard des usagers de la ligne Paris-Le Havre.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les causes de la dégradation de la ligne voyageurs Paris-Le Havre qui ont été constatées en matinée et en soirée sont diverses. En effet, depuis le mois de septembre 1988, l'intensité du trafic sur le parcours de Mantes-la-Jolie à Paris et les multiples travaux de modernisation en cours, notamment dans le tunnel de Sainte-Catherine à Rouen, qui obligent à effectuer le passage des trains sur voie unique, rendent les circulations très sensibles à toute anomalie d'exploitation et amplifient les retards. La mise au gabarit B+, c'est-à-dire aux dimensions permettant l'acheminement ferroviaire des grands conteneurs maritimes, du tunnel de Sainte-Catherine fait partie des travaux destinés à améliorer la desserte du port du Havre, à laquelle la région de Haute-Normandie et le département de Seine-Maritime sont très attachés. Ces deux collectivités subventionnent cet investissement à hauteur de 5,15 MF. À ces facteurs sont venus s'ajouter des éléments conjoncturels qui ont provoqué les causes essentielles des retards constatés : la succession au cours du mois de novembre 1988 des grèves du personnel de la SNCF (agents de trains de Rouen et de Paris - Saint-Lazare, agents du poste d'aiguillage de Paris - Saint-Lazare) et de la RATP. Cette dernière a provoqué la rupture de l'interconnexion de la ligne A du RER et la mise en place d'un service SNCF de substitution qui nécessite le prélevement de rames « banlieue » sur certains trains de la ligne Paris - Rouen et leur remplacement par du matériel « grandes lignes », plus lourd et de moindre capacité. À partir de la mi-décembre, avec la fin de la grève de la RATP, la régularité s'est améliorée pour retrouver son niveau antérieur. En ce qui concerne l'occupation des trains Paris - Le Havre, sur le parcours Paris - Rouen et vice versa, la SNCF n'a pas constaté d'aggravation par rapport à ces dernières années. Il est cependant exact qu'en période de pointe les places assises sont en nombre insuffisant dans certains trains. La SNCF est bien consciente des inconvénients qui résultent de ces situations pour sa clientèle. Pour y remédier, d'importants investissements de capacité sont nécessaires. Des travaux sont en cours, d'autres sont programmés, tel le triplement des voies entre les gares d'Aubergenville-Elisabethville et d'Épône-Mezières. Ceci permettra à la fois d'améliorer la régularité des trains et de créer des circulations supplémentaires pour mieux répondre aux besoins de la clientèle. Ces dernières permettront d'augmenter la fréquence des dessertes et les places assises disponibles.

## Données clés

**Auteur** : [M. Rufenacht Antoine](#)

**Circonscription** : - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 7807

**Rubrique** : Sncf

**Ministère interrogé** : transports et mer

**Ministère attributaire** : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 janvier 1989, page 122